

<p style="text-align: center;">Compte rendu du conseil municipal Séance du 29 avril 2022</p>
--

L'an 2022, le 29 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Simone MALVILLE, Maire.

Présents : Simone MALVILLE, Cyrille KERRAND, Hervé GUILLON-VERNE, Estelle TIDU, Nathalie DELBOS, Johann JAFFRELOT, Claudine LE BRUN, Loïc HANS, David SAYER, Stéphanie BOUGEARD, Thierry DELRIEUX, Lydie HAMON, Elisabeth BOITET

Absent excusé : Patrice KNUCHEL procuration donnée à M. Hervé GUILON-VERNE

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation : 22/04/2022

Secrétaire de séance : Nathalie DELBOS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2022
- Vote des subventions 2022 (associations et école)
- Locaux tertiaires La Locomotive
 - o Travaux supplémentaires
 - o Point des porteurs de projets
 - o Tarif location
- Devis à valider cimetière (colombarium, plaques monument aux morts)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Subventions DETR Pont-Corno
- Redadeg 2022
- Mardis de pays
- Matinée citoyenne
- Espace public paysager

COMPTE-RENDUS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

🔗 Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le Procès-verbal de la séance du 25 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le Procès-verbal du 25 mars 2022 à l'unanimité des voix exprimées

🚩 **Subventions à l'école publique (voyages éducatifs et arbre de Noel 2022, fournitures scolaires)**

ECOLE	Subvention 2022
Fournitures scolaires	4440 (37 euros X 120 élèves)
Jeux de cour	500
Sorties scolaires/transport	2000
Arbre de Noel	960 (8 euros X 120 élèves)
Manuels scolaires / Logiciels	500
Fonctionnement	200
Bibliothèque	500
Sorties scolaires	69 x 40 = 2760

Soit un total Subventions 2022 pour l'école « Les Petits Apprentis » = **11.860 €**

🚩 **Total des autres Subventions (aux associations larréennes et associations d'utilité publique)**

ABBL	150
ACPG	150
ADMR	150
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100
ASSOCIATION CHASSE	100
MFR Questembert	180 (60 euros X 3 Jeunes en formation)
ESLM section Basket	300
FNACA	150
LA RÉPLIQUE	300
LAREMIFASOL	300
LARREACTION	100
LARRE TONIC	800
LES AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE	1000
SEM AGRI ou Rés'AGRI (Accompagnement filière agricole)	100
EMSS LORIENT (KIT MATERIEL SPORTIF/ECOLE)	159
En avant les petits loups (enfant handicapé)	100
Croix-Rouge Française	100
Les Restos du cœur	100
Batiment CFA Morbihan (Formation par alternance métiers du bâtiment)	120 (60 euros X 2 apprentis)
Solidarité Paysans Bretagne	100
Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	100
Banque Alimentaire du Morbihan	100

🚩 **Travaux La Locomotive**

Le conseil municipal a validé, en date du 28 janvier, l'aménagement des locaux tertiaires du bâtiment « **La Locomotive** ».

A ce titre, Madame le Maire a adressé une lettre d'intention à M. le Président de Questembert Communauté pour solliciter le fonds de concours « Maintien ou création d'activités commerciales de proximité ». Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, le prix de la location des locaux tertiaires « La Locomotive » : 10 € HT le m2. Une communication, via les réseaux, va être lancée.

La commission Activité économique fait le point des professionnels intéressés et poursuit la recherche d'éventuels futurs locataires.

📍 Cimetière

Le conseil municipal a validé les devis suivants :

- Ets Kergal : réalisation d'un colombarium 6 cases (3 simples pour 2 urnes et 3 doubles pour 4 urnes) pour un montant de 5.885 € HT, sous réserve que l'emplacement prévu au cimetière corresponde aux critères d'implantation.
- Ets Wetter : réalisation de 2 plaques commémoratives (sérigraphie sur fond noir) pour le monument aux morts pour un montant de 1.988 € HT
Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Ministère de la Défense (Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives)

📍 Suite aux dégradations récurrentes dans les salles municipales louées pour des manifestations diverses

Le conseil municipal décide de facturer aux utilisateurs le temps passé par les services techniques (quand c'est possible) pour la réparation des dégradations. Sinon, c'est la facture de l'entreprise intervenant qui sera présentée.

Le conseil municipal fixe le taux horaire à 50 € (main d'œuvre et utilisation de matériel) plus les frais éventuels d'achat de fournitures et autorise Mme le Maire à procéder au recouvrement des sommes dues.

Points divers :

- Subvention accordée dans le cadre de la **DETR** pour la réfection du **Pont Corno** pour un montant de **14.388 €**
- La **Redadeg**, pour la défense de la langue bretonne, passera à Larré le **28 mai vers 10 h**
- Les Mardis de Pays : **le 5 juillet** : animation assurée par Adrien Mounier (jeux en bois)
Et le 16 août : chorale les Bateliers de Célac (dans l'église ou à l'extérieur en fonction de la météo)
- **Matinée citoyenne** : la prochaine matinée citoyenne est prévue le samedi 11 juin
- **Espace Public paysager** : les Ateliers de l'Oust terminent le nettoyage de l'intérieur du bois et un devis supplémentaire est demandé pour la lisière qui longe le parking de l'Agapanthe. Cette opération permettra d'avoir une vue dégagée sur l'intérieur du bois à partir de la pelouse.

Le prochain conseil municipal est fixé au **vendredi 10 juin à 20h00 en mairie**